

Maître d'Ouvrage



### VAL D'ERDRE PROMOTION

6, rue de Thessalie  
BP 4439  
44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE cedex  
Tél : 02 28 01 28 30  
Fax : 02 28 01 21 72

COMMUNE DE SURZUR

## LE VERGER DU CLANDI 2

### LOT 49

Références Cadastres : WH n°411

Surface arpentée :  
S= 375 m<sup>2</sup>

Adresse :

Permis d'Aménager  
PA 056 248 17 Y0002  
du 06/07/2017

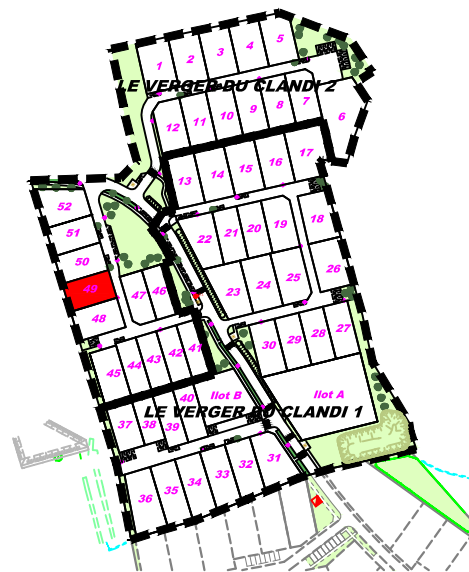
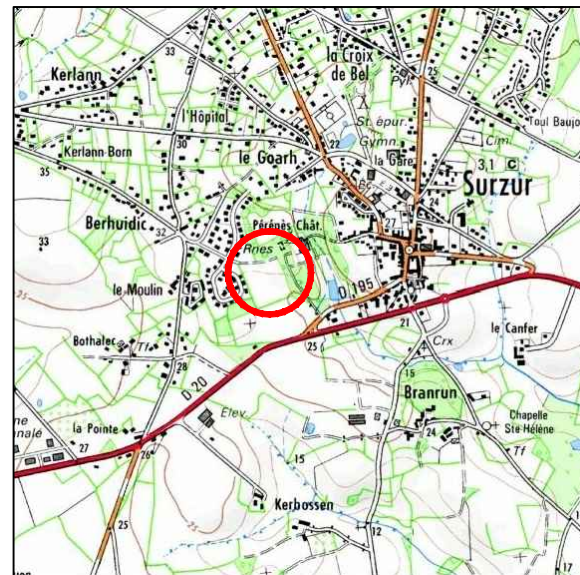
Surface Plancher : 150 m<sup>2</sup>

Servitude Particulière :

OUI

NON

#### PLAN DE SITUATION



## PLAN DE VENTE

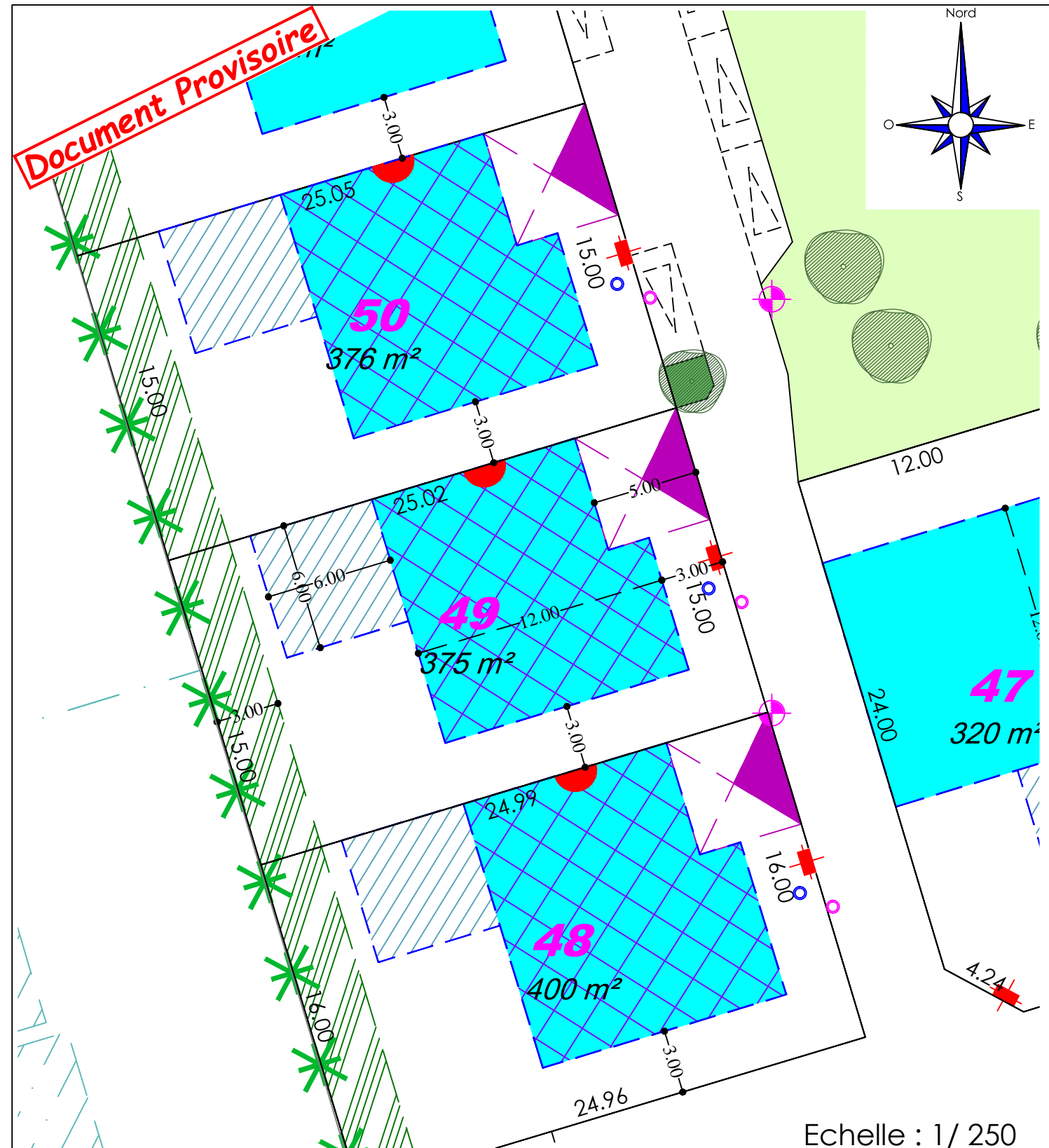


#### ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS

**Etienne PRINCE** - Géomètre-Expert DPLG  
**Stéphanie PRIEUR-DELAGE** - Géomètre-Expert DPLG  
**Fabien PALFROY** - Géomètre-Expert - Ingénieur ESGT  
9, avenue Florian - BP 3 - 44500 LA BAULE  
Tél : 02 40 42 78 40 - Fax : 02 40 42 78 43  
420, route de la Janvrie - BP 1412 - 44214 PORNIC cedex  
Tél : 02 40 82 01 44 - Fax : 02 40 82 59 88  
10, rue Louis Pasteur - 44600 SAINT-NAZAIRE  
Tél : 02 40 66 00 04 - Fax : 02 40 66 00 06  
3, place des Enfants Nantais - 44000 NANTES  
Tél : 02 40 74 55 23

N°	Date	Nature de la Modification
A	18/04/19	Première diffusion

Référence : 16.0266B



Echelle : 1 / 250

#### LEGENDE

	Périmètre de l'opération		Espaces verts		Positionnement des accès imposés		Haie à protéger
	Zone constructible en R+1 Hauteur du plan vertical de façade: 6.00m maxi		Arbre à conserver dans la mesure du possible		Coffrets de branchement (position indicative)		Haie à protéger
	Zone constructible en R+1 - Toiture terrasse autorisée Hauteur du plan vertical de façade: 6.00m maxi		Arbre à planter (position indicative)		Branchement EU (position indicative)		Haie à protéger
	Zone constructible en RDC Hauteur du plan vertical de façade: 3.50m maxi		Espace de collecte des conteneurs pour ramassage des ordures ménagères		Branchement EP (position indicative)		Haie à protéger
	Zone non-aedificandi avec obligation de préservation des haies existantes						Haie à protéger
	Accroche obligatoire en mitoyenneté						Haie à protéger
	Haie à protéger						Haie à protéger

- L'emplacement des coffrets, branchements et attente est donné à titre indicatif.  
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.  
- L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes EDF 400A sur les lots.  
- Les superficies et les cotations des lots sont données à titre indicatif. Elles seront définitives après le bornage des lots.